

*Capital social, gouvernance et rationalisation des
pratiques communautaires ;
outils théoriques et méthodologiques*

**Eric Forgues
Cahier de recherche
Institut canadien de recherche sur les
minorités linguistiques**

Août 2004

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. CONTEXTE DE L'ETUDE	4
1.1. GOUVERNANCE ET REDEFINITION DU RAPPORT ENTRE L'ÉTAT ET LA SOCIETE CIVILE	4
2. LE CADRE THEORIQUE	5
2.1. LE CONCEPT DE CAPITAL SOCIAL	6
DEFINITION DU CAPITAL SOCIAL	12
2.2. LE CONCEPT DE GOUVERNANCE	14
2.3. LE CAPITAL CULTUREL	17
CONCLUSION	18
RÉFÉRENCES	19
ANNEXES	22
GRILLES D'ANALYSE	22
QUESTIONNAIRE	27

INTRODUCTION¹

Suite à la modification de la Loi sur les langues officielles en 1988, l'intervention de l'État à l'égard des communautés minoritaires de langue officielle du Canada (CMLOC) s'est déployée dans un contexte de restructuration de l'État-providence et de son intervention sociale globale. Cette restructuration a pris appui sur un nouvel équilibre entre l'État, l'économie et la société civile (Giroux, 2001; Laforest et Philips, 2001). Ce nouvel équilibre suppose en général une plus grande participation des acteurs de la société civile dans la gestion et l'administration des programmes constitutifs de l'intervention de l'État au sein des communautés (Savard et Chiasson, 2001). Cette nouvelle forme que tend à prendre l'intervention de l'État suppose donc le développement de capacités de gouvernance et de gestion, de même que des ressources (humaines, organisationnelles et sociales) communautaires afin d'assumer un rôle plus actif dans la prestation des services et la mise en œuvre de politiques publiques. Le développement de structures de gouvernance au sein des communautés et le recours au capital social des communautés à cette fin découlent de cette transformation de l'intervention de l'État.

Cette modification du rôle de la société civile ne va pas sans une certaine transformation, voire une rationalisation de ses pratiques communautaires en son sein. En fait, nous pouvons nous questionner sur l'impact de cette modification de l'intervention de l'État sur la société civile, de même que sur le rôle et la fonction qu'elle assume au sein des communautés.

La nouvelle approche de l'État s'est manifestée, notamment, dans l'application de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* qui vise à favoriser l'épanouissement et le développement des CMLOC. Plusieurs initiatives gouvernementales qui ont vu le jour à cette fin s'inscrivent dans ce nouvel esprit de partenariat et de gouvernance horizontale. Celles qui font l'objet de notre recherche sont : Les Ententes Canada-communautés (ECC), les Réseaux de développement économique et de l'employabilité (RDÉE) et les Initiatives de planification communautaire (IPC). Ces programmes visent à favoriser le développement communautaire et socio-économique des CMLOC en prenant appui sur des structures de gouvernance horizontale, c'est-à-dire sur des structures organisationnelles où l'État et la communauté assument une fonction de gouvernance. En étudiant ces programmes et les formes concrètes qu'ils ont prises, nous serons en mesure de jeter un éclairage sur l'impact de l'intervention de l'État sur les sociétés civiles des CMLOC.

Plus précisément, nous voulons saisir l'impact de l'intervention de l'État sur les communautés minoritaires de langue officielle, sous l'angle notamment 1) de la rationalisation des pratiques communautaires qui découle de cette intervention, 2) des formes que prennent les structures de gouvernance mises en place dans la foulée de l'intervention de l'État et 3) de la contribution du capital social à cette fin.

¹ Ce texte découle d'un projet de recherche financé par le CRSH.

Pour réaliser ce projet, nous avons utilisé les concepts de rationalisation, de gouvernance et de capital social que nous avons définis de façon à en saisir les dimensions empiriques à l'aide d'une grille d'analyse et d'un questionnaire. Ce sont ces outils théoriques et méthodologiques que nous présentons dans le présent texte, sans prétendre faire une discussion de la littérature sur ces derniers.

1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1.1. Gouvernance et redéfinition du rapport entre l'État et la société civile

Le développement de l'État-providence s'est poursuivi jusqu'à ce qu'il rencontre certaines limites, amenant les acteurs à redéfinir le rôle de l'État et sa façon d'intervenir dans la société. Nous pouvons retenir trois facteurs qui tendent à favoriser ce repositionnement de l'État.

- Le contexte budgétaire où l'accumulation de la dette exerce une pression pour réduire les coûts et faire assumer la gestion des programmes par les communautés.
- Le contexte néolibéral dont l'idéologie encourage le rétrécissement du rôle de l'État.
- L'émergence de la société civile (exemple de l'économie sociale et du tiers secteur) qui s'accompagne de revendications autonomistes.

Si l'approche néolibérale prône un retrait maximal de l'État, et un recours au marché, une approche issue de la rencontre entre le néo-keynésianisme et l'idéologie communautarienne prône le développement d'un État partenaire qui marque une redéfinition de son intervention avec la société civile (ou plus largement la communauté et l'individu (Etzioni, 1996).

En fait, la redéfinition du rôle de l'État-providence semble le faire passer à un État partenaire. C'est-à-dire qu'à l'État-providence ne succède pas inéluctablement l'État néolibéral du « tout au marché », mais que peut lui succéder un État partenaire, non seulement promoteur de la compétitivité des économies nationales, mais de la citoyenneté. La société civile s'en trouve alors renforcée » (Lesemann, 2001 : 23). Il défend ainsi la citoyenneté suivant de nouvelles modalités qui restent certes à définir et préciser mais qui impliquent la société civile.

Dans ce contexte, la société civile est appelée à jouer un rôle plus grand dans le nouveau modèle de développement socio-économique. Or, un des effets du développement de l'État-providence est qu'il a limité le développement des ressources et des initiatives communautaires visant à assumer certains services socio-communautaires, puisque désormais les services étaient assumés par l'État (Forgues et *al.*, 2001 : 76)². Si bien que

² Cette affirmation reste à nuancer, car une partie de la société civile s'est développé en réaction contre l'intervention de l'État.

le développement de l'État-providence s'est accompagné par un affaiblissement de la vie communautaire.

S'inscrivant dans la mouvance communautarienne de l'idéologie démocratique libérale américaine visant à réanimer la société civile, l'État canadien se penche sur les notions de *cohésion sociale* qui semble exprimer une trouvaille du gouvernement qui réalise que la société comporte un *capital social* lui permettant d'assumer une fonction intégrative et mobilisatrice si elle développe les *capacités communautaires* à cette fin et se dote des structures de *gouvernance* adéquates.

Ce processus d'appropriation et de maîtrise de son destin collectif par la communauté correspond bien à cette aspiration fondamentale du mouvement communautaire de rebâtir la société à partir des communautés dynamiques et des individus qui les composent, et de se détourner d'un État central et centralisateur qui, dans ses fonctions providentialistes, aurait contribué à diminuer le capital social » (Lesemann, p. 38).

Dans les travaux de recherche menés au sein du gouvernement fédéral canadien³, « on évoque [...] des initiatives visant à raviver la société civile à partir de la relation de confiance (trust) entre individus qui partagent des valeurs, des projets, construisent des liens» (Lesemann, p. 36).

L'engouement pour ces concepts et les ressources qui sont investies pour étudier ces dimensions de la vie sociale et communautaire démontre bien l'intention du gouvernement de développer une nouvelle approche d'intervention qui prend en compte les « facteurs intangibles » du développement (Jean, 2002). Cela suppose de réfléchir aux moyens de raviver le tiers secteur pour développer cette approche de l'État au sein des communautés. Dans cette perspective, la société civile a ou peut développer les ressources pour prendre en charge certains services et assumer certaines fonctions au nom de l'intérêt général. Est-ce que cette approche fondée sur une forme de gouvernance horizontale suppose un transfert d'imputabilité? Cette question soulève une réflexion que nous ne pourrions pas faire dans le présent texte.

2. LE CADRE THÉORIQUE

Nous savons que, outre les dimensions financière et matérielle, les dimensions sociales, telles que la structure de gouvernance et le capital social, jouent un rôle déterminant dans la forme que prend l'intervention de l'État, notamment lorsque cette dernière privilégie une approche en partenariat. En fait, les structures de gouvernance prennent appui sur le capital social existant au sein d'une communauté et sa forme dépend donc, en partie, du capital social qui est mobilisé dans l'élaboration des structures de gouvernance. Il importe donc de préciser le sens de ces notions avant d'aller plus loin.

³ Voir notamment le site web *Projet de recherche sur les politiques* du gouvernement canadien [<http://recherchepolitique.gc.ca/page.asp?pagenm=root&langcd=F>].

Plusieurs contributions théoriques sur le rôle de la gouvernance et du capital social dans le développement des communautés fournissent des outils théoriques nécessaires pour saisir la forme que prend l'intervention de l'État à l'aide de ces concepts (Hewitt de Alcantara, 1998; Lévesque et White, 1999). Ces concepts ont déjà démontré leur apport à la compréhension des transformations qui sous-tendent les politiques publiques des États, dont l'État canadien (Castle, 2002).

Selon Putnam (1993), le développement des communautés est grandement favorisé par la présence de capital social. Là où les réseaux et les normes de réciprocité sont faiblement présents, les actions collectives demeurent fragiles. En bref, la présence de normes de réciprocité et de réseaux de participation à la vie communautaire facilite la coordination de l'action et la coopération entre les individus au point de stimuler le développement des communautés.

Le concept de gouvernance permet de rendre compte des rapports et des structures qu'élaborent les communautés pour coordonner leurs actions. En promouvant une forme de gouvernance horizontale, l'État tente de créer des structures organisationnelles où les communautés, en partenariat avec lui, peuvent prendre en charge leur développement.

Or, il convient de s'interroger sur la possibilité qu'ont les communautés de mettre en place des structures pour assurer, de concert avec l'État, la gouvernance des projets qui sont élaborés en partenariat. Disposent-elles du capital social et des capacités nécessaires à cette fin? Est-ce que l'État prend en compte ces dimensions qui varient selon les communautés visées?

Afin de comprendre la forme que prend l'intervention de l'État au sein des communautés minoritaires de langue officielle, nous avons élaboré un cadre théorique qui privilégie les concepts de capital social et de gouvernance. Notre cadre théorique nous permettra de faire le lien entre la gouvernance et le capital social dans le contexte de l'intervention de l'État. Nous pourrions déterminer ainsi la forme que prennent les structures de gouvernance, de même que la contribution du capital social afin de mieux saisir l'impact de l'intervention de l'État sur les CMLOC. Sans négliger les autres formes de capital (économique et culturel), que nous allons présenter brièvement, c'est le capital social qui nous semble la variable la plus à même d'expliquer notre objet d'étude, car c'est à travers lui que circulent les autres formes de capital qui apparaissent ainsi comme les ressources disponibles au sein du capital social.

Afin d'évaluer l'impact du capital social sur la mise en place de mécanismes de gouvernance, il est nécessaire de définir ces concepts de façon à en faire l'analyse empirique.

2.1. Le concept de capital social

Plusieurs en ont déjà fait le constat, le concept de capital social souffre d'imprécisions et sa définition confond parfois les causes avec les effets (Portes, 1998; Portes et Landolt, 1996; Lévesque et White, 1999). Les chercheurs donnent plusieurs sens à ce concept, au risque d'en faire un concept fourre-tout, et ils ont manqué de nuance tout en surévaluant son pouvoir explicatif et en négligeant les autres dimensions sociales. Nous croyons

néanmoins utile de revenir à ce concept à la condition d'en donner une définition rigoureuse apte à en saisir ses dimensions empiriques.

Les travaux sur le concept de capital social se réfèrent habituellement aux auteurs fondateurs Bourdieu (1980), Coleman (1990) et Putnam (1993), mais ce sont les travaux de ce dernier principalement qui ont ranimé la discussion et la réflexion autour du rôle que joue le capital social dans les collectivités.

Selon Bourdieu, le capital social désigne « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un *réseau durable de relations* plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance; ou, en d'autres termes, à *l'appartenance à un groupe*, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes ... mais sont aussi unis par des *liaisons* permanentes et utiles » (Bourdieu, 1980, 2). Selon cette définition, le capital social désigne à la fois les réseaux et les ressources qui circulent à l'intérieur d'eux.

Coleman (1990) envisage le capital social comme les aspects d'une structure sociale qui facilitent l'action des individus au sein de cette structure. Ces facteurs comprennent les obligations et les attentes, la confiance, le potentiel de l'information, les normes et les sanctions, les rapports d'autorité, les organisations sociales et les réseaux sociaux.

Même si l'approche de Bourdieu est structuraliste, en ce sens qu'il envisage le capital social comme jouant un rôle dans la reproduction des classes sociales, ces deux premières définitions considèrent le capital social du point de vue des bénéfices qu'il procure aux individus. La définition de Putnam envisage le capital social comme un actif collectif du point de vue des avantages qu'il procure à la société (Judge, 2003 : 9).

Selon la définition de Putnam (1993), le capital social réfère 1) aux obligations morales et aux normes ; 2) aux valeurs sociales (notamment la confiance) et 3) et les réseaux sociaux (notamment les réseaux de bénévolat). Dit simplement, le capital social renvoie aux liens sociaux, aux réseaux au sentiment d'obligation qui sont mobilisés et créés pour mener à terme des projets au sein de la communauté. Il repose sur la confiance et des facteurs de motivation (tels que le sentiment d'appartenance, la fierté communautaire, etc.) qui sont des ingrédients essentiels au déroulement des projets.

Ainsi, selon ces définitions, les réseaux, les ressources qui sont accessibles à l'intérieur d'eux, le contenu des liens sociaux, tels que la confiance, le sentiment d'obligation, les valeurs, seraient donc des composantes du capital social. Avant de présenter la définition que nous privilégions du capital social, nous ferons quelques remarques afin de mieux situer l'approche avec laquelle nous abordons le capital social.

Remarque 1 : Aspects qualitatifs et quantitatifs du capital social

Pour bien saisir le rôle du capital social en société, il importe d'aller plus loin que la seule représentation schématique des réseaux sociaux, afin de saisir les composantes qualitatives des liens qui composent les réseaux sociaux. Les normes, les obligations

morales, les valeurs sociales et la confiance sont constitutives du capital social, puisqu'elles sont au fondement des liens qui composent les réseaux sociaux. Les composantes qualitatives des liens sociaux sont donc parties prenantes de sa définition. Nous envisageons donc ces composantes comme étant constitutifs des liens et des réseaux sociaux et leurs compréhensions nous permettent de saisir qualitativement le contenu des liens sociaux qui composent le capital social.

Remarque 2 : Distinguer le capital social des ressources qui circulent grâce à lui

La définition du capital social recouvre, voire confond parfois les réseaux avec les ressources et les avantages que procurent et qui circulent à l'intérieur des réseaux et des liens sociaux (Portes et Landolt, 1996). Selon Judge, « La plupart de ces approches [du capital social fondées sur les réseaux] partagent, avec celle de Bourdieu, le point de vue selon lequel elles doivent traiter à la fois de la structure du réseau et des ressources internes du réseau auxquelles ses membres peuvent puiser » (Judge, 2003 : 11). D'autres définitions insistent soit sur les ressources qui circulent grâce aux réseaux sociaux, soit sur les réseaux considérés en eux-mêmes. Par exemple, Lévesque (2000) définit le capital social comme « Les ressources potentiellement accessibles par la participation à des réseaux sociaux ». (Lévesque, 2000, p. i).

Une même désignation peut ainsi renvoyer à deux réalités, ce qui est source de confusion dans l'explication des phénomènes observés. Cette confusion risque de mener à des analyses tautologiques, sans compter qu'elles ne permettent guère de saisir la spécificité des liens sociaux dans le déroulement des phénomènes sociaux (Portes, 1998). Il est clair que si nous mesurons le capital social en fonction des ressources qu'il permet d'obtenir et des avantages ou des résultats qu'il procure, que ce concept se confond avec les effets : « When social capital and the benefits derived from it are confused, the term merely say that successful succeed » (Portes et Landolt, 1996 : 19). Là où s'observent certains résultats, nous avons effectivement du capital social. Une telle définition associe d'emblée ce concept à des facteurs de réussite et positifs.

Selon nous, il importe de distinguer les liens sociaux et les réseaux, qui constituent une ressource en soi, des ressources qui circulent à l'intérieur de ces liens et de ces réseaux : « For social capital to mean something, the ability to command resources through social network must be separate from the level or the quality of such resources » (Portes and Landolt, 1996 : 19). Ces dernières constituent en fait d'autres types de capital. Si le capital social permet d'organiser des activités ou des projets au sein de la communauté, il faudra à cette fin d'autres types de ressources : économiques, politiques, culturelles, linguistiques, humaines. Si ces ressources sont distinctes du capital social, il est à noter que l'importance du capital social dépend des ressources mobilisables en son sein.

Remarque 3 : Capital social individuel et collectif

Il importe de distinguer la perspective avec laquelle on aborde le capital social, soit le capital social d'une collectivité et celui d'un individu (Lévesque et White, 1999 : 30-31). Nous pouvons considérer le capital social du point de vue de l'ego et reconstituer son insertion dans les réseaux et évaluer ainsi le capital social dont il dispose. Nous pouvons

également saisir le capital social du point de vue d'une communauté en reconstituant les ressources sociales dont elle dispose. Pour les distinguer, nous désignerons la première forme de capital de capital social individuel et la seconde de capital social collectif (Godechot et Mariot, 2003).

- Le **capital social collectif** renvoie aux réseaux sociaux présents au sein des communautés et qui déterminent la forme que prennent ses activités et son développement.
- Le **capital social individuel** renvoie donc à l'insertion d'un individu dans un ou des réseaux sociaux.

Remarque 4 : L'espace du capital social

Le capital social ne recouvre pas tous les types de relations sociales. Le capital social se définit suivant une rationalité différente de celle prévalant au sein des espaces marchands et des organisations formelles. Les liens constitutifs du capital social peuvent certes se nouer au sein de ce type d'espaces sociaux, mais ils ne se constituent pas selon la rationalité formelle du marché ou de l'organisation. Si certaines études montrent que les organisations formelles, telles que les entreprises, fonctionnent en puisant abondamment dans les liens sociaux informels, tels que les réseaux (Granovetter, 1995, 1992), il importe cependant de noter que ces liens ont leur rationalité propre. Les liens constitutifs du capital social sont définis de façon informelle en fonction de règles de réciprocité et de confiance. La logique du don et sa triple obligation de donner, recevoir et rendre caractérise davantage les liens sociaux noués au sein de réseaux informels⁴.

Remarque 5 : La valeur instrumentale du capital social

Le capital social individuel et collectif est formé de liens sociaux plus ou moins faibles qui permettent d'organiser des activités sociales. Granovetter (1995, 1992, 1974 et 1973) a montré le rôle que joue les liens faibles dans l'accès à certaines ressources, et Burt (1992) illustre comment un individu qui sert de pont afin de combler des vides structurels entre les réseaux occupe une position avantageuse dans l'accès à des ressources. Ces liens sont constitutifs du capital social.

L'emprunt à l'économie de la notion de capital montre la valeur instrumentale du concept de capital social. Ce dernier est envisagé dans ce qu'il permet d'accomplir du point de vue personnel ou collectif. Sa valeur instrumentale est relative aux finalités que se donne une communauté ou un individu. Nous pouvons voir le capital social comme donnant accès à des ressources permettant de réaliser des actions ou d'obtenir d'autres ressources.

Cela ne signifie pas pour autant que le capital social épuise la vie sociale qui demeure irréductible à sa dimension instrumentale. Si ce concept est utile en nous permettant de saisir les ressources sociales mobilisées dans les projets communautaires, il comporte néanmoins un danger qui consiste à n'envisager les liens sociaux et les réseaux que sous

⁴ Sur le don, le lecteur peut se référer notamment au chapitre 1 de Lévesque, Bourque et Forgues (2001).

leur apport utilitaire, voire économique, et perdre de vue le fait que « le lien social n'existe vraiment que lorsqu'il n'est pas un moyen, lorsqu'il est voulu pour lui-même » (Godbout, 2000, p. 299).

Suivant l'esprit du don, nous pouvons même penser que c'est en autant que la dimension utilitaire du capital social demeure voilée, du moins partiellement, et qu'un espace non instrumental est conservé que le capital social peut le mieux jouer son rôle instrumental et social. Bref, lorsque le lien est toujours voulu pour lui-même, les chances de voir le capital social se reproduire augmentent.

Remarque 6 : Les autres formes de capital

Certains auteurs qui utilisent le concept de capital social fondent l'explication de leur objet d'étude uniquement sur cette notion. « Pourtant, si l'on veut mesurer le capital social et en analyser les effets, il faut prendre en considération et tenter d'isoler les effets des autres formes de capital, entendu que ces dernières ont une influence maintes fois démontrée sur le développement » (Lévesque et White, 1999 : 27). La notion de capital social est donc incomplète pour saisir ce qui rend possible la réalisation d'activités dans une communauté, voire son développement. Le concept de capital social ne tient pas compte des autres dimensions (institutionnelle, politique, économique et culturelle) qui déterminent également le déroulement des phénomènes sociaux et complètent ainsi notre compréhension de ceux-ci. Pour compléter l'analyse, nous devons être avertis de la présence, voire intégrer dans notre cadre d'analyse ces autres dimensions sociales:

- Les institutions
- Le contexte et les ressources économiques
- Le contexte politique
- Le contexte culturel

Ces dimensions contextuelles ont un lien avec le capital social et prennent une importance dans la mesure où elles permettent de se convertir en ressources qui circulent au sein des réseaux sociaux constitutifs du capital social. Nous devons considérer les ressources qui circulent au sein du capital social, qui peuvent être considérées comme d'autres formes de capital.

Capital	Dimensions
Économique	Matériel Financement
Politique	Gouvernance Pouvoir/structure décisionnelle Pouvoir d'influence
Culturel	Accès à l'information/connaissance Compétences et savoirs faire Valeurs et représentations
Humain	Ressources humaines (employés, bénévoles, etc.) Forces physiques Scolarité Compétence

Remarque 7 : Une perspective structuraliste du capital social

L'utilisation du concept de Capital social doit prendre en compte l'impact des rapports sociaux sur la vie sociale et la formation des réseaux (Coleman, 1990), le rôle qu'ils jouent dans la reproduction des classes sociales (Bourdieu, 1980) et les mécanismes d'exclusion et d'inclusion qui en sont constitutifs (Portes, 1998). Bref, une approche structuraliste, qui prend en compte les structures sociales ou les systèmes de rapports sociaux, doit compléter une approche fondée sur les réseaux qui se limite à la partie visible de la réalité sociale. L'analyse des réseaux a certes le mérite de porter au jour, selon une approche compréhensive et empirique, le tissu de relations sociales concrètes qui relie entre eux les individus, cependant elle ne doit pas négliger le fait que ces observations empiriques résultent d'un processus de structuration des rapports sociaux.

La différence que nous posons d'emblée entre structure sociale et réseau ou entre interaction et rapport social en est une de perspective théorique : l'interaction sociale représente une relation concrète, observable empiriquement, entre deux individus; tandis que le rapport social représente un rapport abstrait, défini théoriquement, entre deux individus renvoyant à leurs positions respectives dans une structure sociale donnée. Ainsi, pour illustrer cette distinction, si le patron d'une entreprise n'est pas en interaction avec tous ses employés, des rapports sociaux les mettent néanmoins en relation. Leurs positions dans la structure sociale déterminent ce rapport qu'ils ont entre eux et déterminent également la probabilité qu'ils ont de socialiser, de nouer des relations concrètes, de même que la forme que prendraient ces relations sociales concrètes.

Chaque interaction sociale s'insère dans des rapports sociaux qui la déterminent. Les rapports sociaux ne se traduisent pas obligatoirement par des interactions sociales, puisque le propre des rapports sociaux est d'abord de définir les conditions de possibilité des interactions sociales (ce qui les rend d'abord possibles) pour ensuite déterminer la forme qu'elles prennent. Ainsi, certains rapports sociaux, comme ceux caractérisés par une appartenance de classes différente, rendent peu probables le développement de certaines interactions sociales. Cette perspective doit être prise en compte pour aborder le

concept de capital social qui s'appuie sur une analyse des réseaux et des interactions sociales qui, en raison des facteurs structurants des rapports sociaux, fonctionnent selon des modalités d'exclusion et d'inclusion.

La distinction entre rapport social et interaction sociale vise à souligner l'importance du positionnement social des acteurs dans une structure qui précède et, sans que cela soit conçu de façon univoque et rigide, détermine leurs interactions sociales.

À l'aide de cette distinction théorique, nous cherchons à nous donner des outils théoriques pour mieux expliquer l'apparition, le développement, la forme et le déclin des interactions sociales et des réseaux. En fait, les rapports sociaux peuvent être dégagés de l'analyse. Lorsque nous comprenons la forme que prennent les réseaux et les ressources qui sont mobilisées en leur sein, nous pouvons développer des hypothèses théoriques sur la forme des rapports sociaux entre les acteurs. Cette théorie pourrait ensuite être éprouvée et raffinée à travers l'étude d'autres cas.

Définition du capital social

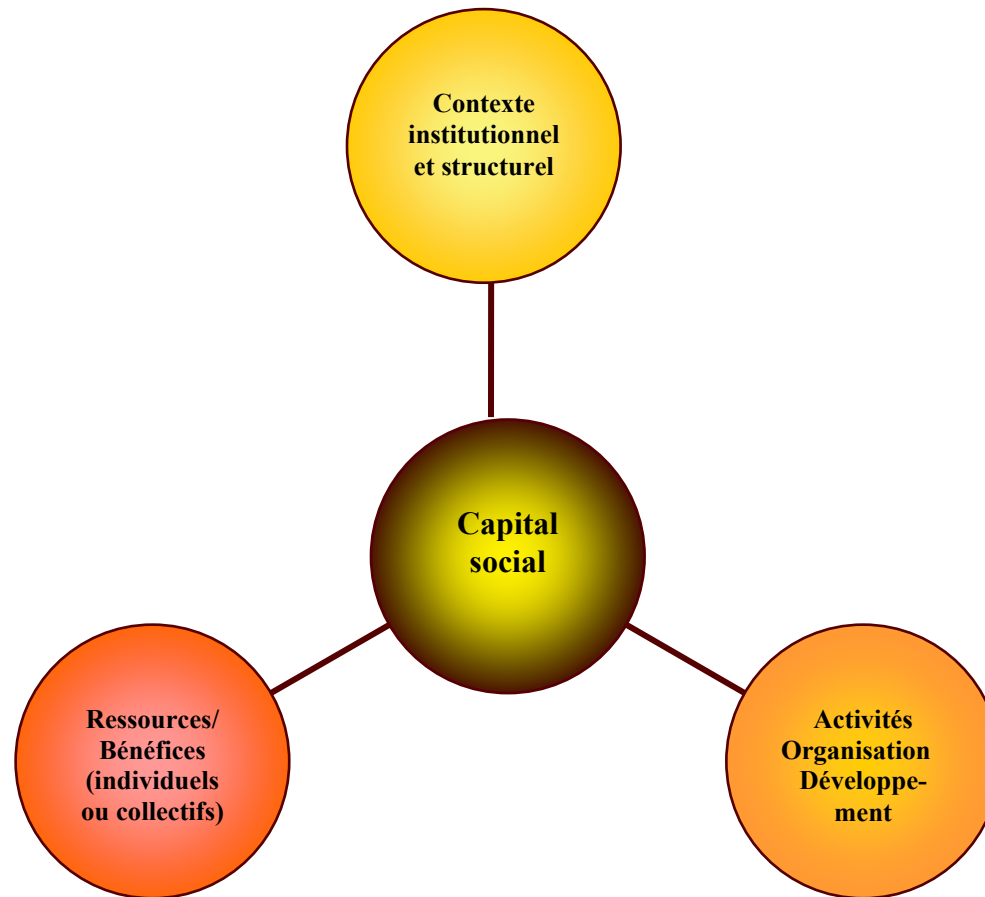
Le capital social désigne les réseaux et les liens sociaux plus ou moins actifs grâce auxquels un individu ou une communauté peut accéder à des ressources (économiques, politiques, culturelles ou humaines) nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. En limitant ainsi la définition du capital social à la constitution de réseaux et de liens sociaux, nous accroissons grandement le pouvoir explicatif du concept (Judge, 2003 : 11).

Comme nous l'avons mentionné, il importe d'intégrer les dimensions qualitatives et quantitatives du concept de capital social. Le capital social ne désigne pas seulement un nombre de relations ou d'organisations dont dispose une communauté ou un individu pour réaliser certaines activités, il désigne aussi des types de relations, se différenciant selon les valeurs qui la constituent, les règles de réciprocité, les sentiments d'obligation, la confiance et l'engagement communautaire des individus. Avec les dimensions quantitatives, ces dimensions qualitatives composent et définissent également la forme que prend le capital social.

Il importe par ailleurs de noter que les liens sociaux constitutifs du capital social suivent des règles d'échanges et de réciprocité se rapprochant de la « logique du don ». Selon cette logique, chaque individu qui est inséré dans un réseau subit, selon des modalités propres à chaque réseau et aux positions des individus dans le réseau, une pression sociale pour participer aux échanges qui se déroulent en son sein. Cela débouche sur un sentiment d'obligation: celui d'initier des échanges en donnant les ressources (économiques, informationnelles, culturelles, politiques) auxquelles il a accès, de poursuivre le cycle d'échanges en recevant les ressources lorsqu'on lui donne et de donner en retour des ressources auxquels il a accès (Lévesque, Bourque et Forgues, 2001 : 31-56)⁵.

⁵ Voir en annexe la grille d'analyse du capital social.

Le Capital social, ses déterminants et ses effets



2.2. Le concept de gouvernance

Dans notre recherche, nous voulons saisir la contribution du capital social dans la mise en place des structures de gouvernance dans le contexte de l'intervention de l'État au sein des communautés minoritaires de langue officielle du Canada. Le concept de gouvernance permet de rendre compte des structures organisationnelles et des modes de régulation qu'élaborent les communautés pour coordonner leurs actions et prendre les décisions sur des questions qui concernent et impliquent la communauté. La notion de gouvernance réfère davantage à un mode de coordination horizontale de l'action, plutôt que hiérarchique, mobilisant de ce fait le capital social et la société civile (Juillet et Andrew, 1999; Plumptree et Graham, 2000).

La gouvernance horizontale peut découler d'un processus de décentralisation, voire d'une dévolution du pouvoir, qui encourage une prise en charge communautaire du développement sur la base des réseaux existants à l'échelle locale. Elle résulte également d'un mouvement d'appropriation locale et communautaire du développement de la communauté. La gouvernance horizontale met donc à contribution les ressources sociales communautaires pour gérer des projets et les mener à terme. Cela suppose des compétences collectives et organisationnelles et la présence de structures décisionnelles à l'échelle de la communauté, sans que cela n'exclut la collaboration avec des organisations extérieures.

La gouvernance horizontale est celle qui est privilégiée dans le contexte de la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la LLO. L'étude de Cardinal et Hudon (2001) montre que le gouvernement fédéral, de par sa culture organisationnelle notamment, aurait de la difficulté à intégrer dans la pratique cette approche. Ainsi, les initiatives découlant des articles 41 et 42 de la LLO exigent une transformation de la culture organisationnelle au sein de l'État. Ces initiatives demandent en fait la présence ou le développement de capacités communautaires pour opérer dans un contexte de gouvernance. Les communautés et le gouvernement doivent apprendre à coordonner leurs actions afin de déterminer des projets devant favoriser l'épanouissement des CMLOC.

En promouvant la gouvernance, l'État tente de créer, en tant que partenaire des communautés, des lieux de rencontre et de médiation des intérêts spécifiques aux différents acteurs, des modes de régulation qui assurent une gestion efficace et légitime des activités sociocommunautaires. Dans sa forme la plus avancée, selon Gerry Stoker (1998), la gouvernance débouche sur des partenariats qui donnent forme à des réseaux autonomes, prenant appui sur le capital social des communautés. Ces réseaux regroupent des acteurs qui voient dans ce regroupement la possibilité d'atteindre des objectifs communs en établissant de nouvelles règles, plutôt que de suivre les règles établies. Cette possibilité d'établir des règles suppose donc un pouvoir qui se trouve déplacé du côté de la communauté.

2.2.1. Dimensions du concept

La Gouvernance est un **mode de coordination de l'action** et de **prise de décision** que se donnent les acteurs qui sont en situation de responsabilités à l'égard de leur communauté et qui doivent promouvoir leur développement à l'aide de projets et d'activités en allouant des ressources à cette fin.

« En d'autres mots, lorsque les gouvernements font dorénavant appel à une multiplicité d'acteurs, cela pose le défi d'une coordination efficace de l'action, fondée sur la collaboration et sur de nouvelles formes d'imputabilité collective » (Cardinal et Hudon, 2001).

Ils créent des « structures organisationnelles » dont la composition, le fonctionnement, la position et le rôle de chacun à l'intérieur d'eux, le pouvoir de parole et de décision sont déterminants de la forme que prend la gouvernance.

Le mode de coordination de l'action qui caractérise la gouvernance des communautés peut s'analyser à la lumière de la théorie habermassienne de l'action qui tente de restituer la façon que les individus coordonnent leurs actions les uns à l'égard des autres.

Pour les fins de l'analyse, Habermas établit une distinction conceptuelle entre travail et interaction. En résumé, le travail comprend les activités réalisées par les individus pour transformer la nature. Ces activités mobilisent un savoir technique qui permet une action sur la nature. L'interaction comprend les activités communicationnelles effectuées par les individus pour coordonner leurs actions. Ces activités mobilisent le médium langagier et visent une intercompréhension dans un contexte normatif déterminé ou en évolution. Cette intercompréhension se déroule à l'horizon soit du *monde vécu* ou du *système*. Le monde vécu renferme des ressources qui puisent à la *culture*, à la *société* et à la *personnalité* qui constituent ses composantes structurelles. Rappelons rapidement que la *culture* constitue une réserve de savoir léguée par la tradition; la *société* comporte les ordres légitimes assurant la cohésion sociale; tandis que la *personnalité* renferme les compétences communicationnelles des acteurs (Habermas, 1987: 152). À l'horizon du monde vécu, le langage est le médium qui assume la coordination de l'action.

La coordination intersubjective de l'action peut également s'établir à l'horizon du système. Dans un contexte systémique, la coordination de l'action s'effectue en court-circuitant toute forme d'entente intersubjective, suivant une rationalité instrumentale qui résulte d'une projection de la rationalité technique sur la coordination intersubjective de l'action. Grâce à des médiums systémiques, tels que l'argent et le pouvoir, les individus peuvent coordonner leurs actions sans satisfaire les exigences de l'activité communicationnelle. Les médiums systémiques suivent soit une rationalité économique (fondée sur le médium de l'argent), soit une rationalité politique (fondée sur le médium du pouvoir).

Dans notre étude, nous tenterons de voir les rôles que jouent les activités communicationnelles et les activités systémiques (médiatisées par le pouvoir et l'argent) dans la coordination de l'action.

2.2.2. Gouvernance et rationalisation des pratiques communautaires

L'établissement de structures organisationnelles au sein des CMLOC dans le but d'assurer la gouvernance, la gestion et la concertation communautaires dans le cadre des programmes découlant de l'intervention de l'État fédéral ne va pas sans susciter une transformation, voire une rationalisation des pratiques communautaires. Il y a d'une part une rationalisation instrumentale, qui découle de la définition d'objectifs de développement et des moyens de les atteindre, et, d'autre part, la rationalisation communicationnelle des pratiques qui découlent de la mise en

place de nouvelles conditions de communication à la suite de l'établissement de structures de gouvernance.

Le concept de rationalisation que nous employons est un processus social par lequel les motifs justifiant les actions sont définis et explicités et comportent une prétention à la vérité, la justesse et l'authenticité. Dans la tradition habermassienne, la rationalisation prend deux formes, soit elle est instrumentale, soit elle est communicationnelle (Habermas, 1987 a et 1987b).

La rationalisation instrumentale se définit dans le prolongement des activités qui se définissent par rapport à une finalité (met en rapport des moyens et des finalités). La rationalisation instrumentale met à jour les motifs fondant le choix des moyens lorsque l'individu vise une finalité donnée. La rationalité communicationnelle met à jour les critères et les moyens d'intercompréhension que définissent et suivent les individus non seulement pour communiquer mais également pour coordonner leurs actions.

Les systèmes d'actions organisés qui font intervenir les médiums du pouvoir et de l'argent arrivent à court-circuiter les exigences de l'activité communicationnelle en fonction d'une finalité tendant vers l'efficacité. Dans un contexte organisationnel économique ou étatique, l'exigence de l'efficacité de l'action prend le dessus sur la logique communicationnelle qui intègre les exigences de l'entente intersubjective.

Cela ne soustrait pas nécessairement ces systèmes d'action des exigences de légitimité inhérentes à toute activité sociale, particulièrement dans un contexte politique qui fonde sa légitimité à l'horizon de l'idéal démocratique. Même les objectifs et les moyens d'une entreprise doivent demeurer légitimes pour que le système d'actions déployés en son sein continue d'acquérir l'adhésion de ses membres. En outre, les objectifs et les moyens peuvent à tout moment, en dehors ou au sein de l'entreprise, faire l'objet d'une discussion.

Lorsque ces systèmes d'actions arrivent à se soustraire des exigences de légitimité fondant leur existence, ils s'imposent alors avec une violence qui sape les fondements de l'activité communicationnel. Habermas parlent d'une colonisation du monde vécu par les systèmes d'actions incorporant une logique instrumentale (1987b).

Dans notre recherche, nous voulons saisir la rationalisation qui découle de la mise en place des structures de gouvernance au sein des CMLOC (voir les indicateurs du concept de gouvernance et de rationalisation en annexe).

2.2.3. Capital social et légitimité de la gouvernance

Nous voulons saisir le rôle que joue le capital social dans l'établissement de structures de gouvernance. À cette fin, notre analyse tentera de porter au jour la contribution des liens sociaux définis au sein de réseaux dans l'établissement de structures d'organisation formelle devant assumer des fonctions de gouvernance. Nous verrons en quoi la confiance, les règles de réciprocité et les normes au fondement des liens sont pris en compte et interviennent dans l'élaboration des structures de gouvernance.

S'inspirant de Putnam, Stoker (1998 : 24) mentionne que « la gouvernance est liée à la volonté de développer le capital social et de créer les conditions sociales nécessaires à une activité économique et politique efficace ». Autrement dit, les structures de gouvernance prennent appui sur les réseaux. Or, comme le mentionne Stoker, « tous les réseaux sont jusqu'à un certain point fermés sur eux-mêmes. Ils sont animés par l'intérêt particulier de leurs membres et non par le souci plus général de l'intérêt public ou de l'intérêt des individus qui en sont exclus » (Stoker, 1998 : 27). Parce que les structures de gouvernance doivent répondre à l'intérêt général de la communauté, la question de la légitimité de leur fonctionnement et de leur forme se pose d'emblée. Ainsi, si les structures de gouvernance prennent appui sur les réseaux, elles exercent également sur eux un travail de façon à dépasser la promotion des intérêts de ses membres.

À l'évidence, la gouvernance exploite les ressources qu'offre le capital social et peut prendre appui sur lui pour se développer. Si la gouvernance repose sur le capital social et les réseaux, s'il en tire ses ressources sociales, il ne faut pas cependant confondre ces deux dimensions de la réalité. Certes, il peut arriver que la structure de gouvernance ne soit guère développée ou formalisée, au point de se mouler aux réseaux en place; la structure de gouvernance prendra alors la forme politique définie au sein de ce ou ces réseaux. Cependant, même confondue au capital social collectif des communautés, la structure de gouvernance se limite aux mécanismes et aux structures de décision plus ou moins formalisés présents au sein de ces réseaux.

La question est de savoir ce que devient l'intérêt général dans ce contexte et quelles conditions doivent être respectées pour assurer la légitimité des structures de gouvernance, tout en voulant demeurer efficace. Si auparavant l'intérêt général prenait appui sur un mode de régulation étatique, il prend désormais appui sur un partage de responsabilité entre l'État et les communautés. L'État continue de jouer un rôle à l'égard des communautés, notamment pour défendre l'intérêt général. Cependant, il ne le fait plus suivant les mêmes modalités. Un nouveau rapport avec les communautés semble se définir dans ce contexte (Stoker, 1998; Maheu et Sales, 1991). L'État doit désormais « sans toutefois prendre en charge le réseau, servir à orienter l'action afin de ne pas perdre de vue l'intérêt public plus large » (Cardinal et Hudon, 2001). Ainsi, avec la gouvernance, l'acteur étatique cherche du côté de la communauté un mode de régulation qui assure une fonction de cohésion et d'intégration de façon à favoriser le développement des communautés.

2.3. Le capital culturel

Le capital culturel est une autre dimension importante, quoique moins centrale, pour saisir notre objet d'étude. Ce concept renvoie à l'accès à l'information et aux connaissances, les compétences, au savoir-faire aux capacités qu'ont les communautés en général. Ces dimensions sont importantes lorsque des projets de développement et de gouvernance sont élaborés au sein des communautés dans un contexte de partenariat avec l'État.

Plusieurs auteurs et intervenants ont déjà souligné l'importance des compétences et des capacités communautaires pour mener à bien des projets de développement en partenariat. « Building capacity is often prescribed as a key element for improving governments and governance » (Hall, 2002, p. 24). « "Capacity building" has moved to the center of the agenda at agencies providing money, equipment or technical assistance to communities or countries for the purpose of economic, social or institutional development. Resources Development, refer increasingly to the

importance of “building the capacity” of the communities or partners with which they work» (Schacter, 2000).

Tel que développé dans la littérature, le concept de capacité communautaire peut être défini de façon assez large, jusqu’à recouvrir les concepts de gouvernance, de capital social et de capital humain, etc⁶. Pour notre propos, les capacités que désigne le capital culturel renvoient aux compétences, aux savoirs et savoir-faire, de même qu’à l’information nécessaires à la réalisation de projets de développement.

Dans notre approche, le concept de capital culturel désigne les ressources symboliques impliquées dans la vie sociale et participant du développement des communautés. En ce sens, les représentations et les idéologies, de même que les valeurs, entrent dans cette dimension et constituent une partie du capital culturel (voir en annexe les indicateurs du concept de capital culturel).

CONCLUSION

À partir des définitions théoriques et analytiques de nos concepts, nous avons élaboré un questionnaire qui nous permettra de saisir les dimensions empiriques de nos concepts (voir en annexe)⁷. Plus précisément, nous espérons montrer la contribution du capital social dans la mise en place des structures de gouvernance, tout en saisissant l’impact de l’intervention de l’État au sein des CMLOC sur le plan des pratiques communautaires : soit leur organisation, la rationalisation qui en découle et le développement des capacités communautaires. Ce questionnaire s’applique à l’étude spécifique des Ententes Canada-communautés (ECC). Les questions ont donc été élaborées en prenant en compte ce contexte d’intervention. Cependant, il peut être adapté à plusieurs autres situations ou contextes sociaux où l’on veut saisir la contribution du capital social dans la mise en place des structures de gouvernance et l’impact de cette mise en place sur les pratiques communautaires.

⁶ C’est ce que montrent les définitions des Nations Unis et de la Banque mondiale: “The UNDP defines capacity building as “the process by which individuals, organisations, institutions and societies develop abilities (individually and collectively) to perform functions, solve problems and set and achieve objectives.” The World Bank has similarly defined “capacity” [...] as “the combination of people, institutions, and practices that permits countries to achieve their development goals.”» (Mark Schacter, 2000).

⁷ Il est à noter que le questionnaire ne nous permet pas de saisir toutes les dimensions des grilles d’analyse. Une partie de notre collecte de données a été réalisée par d’autres moyens que le questionnaire, comme la recension documentaire et l’analyse de données secondaires.

RÉFÉRENCES

- Bourdieu, Pierre (1980), « Le capital social », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 31, p. 2-3
- Burt, Ronald S. (1992), *Structural Holes, The Social Structure of Competition*, Cambridge, Harvard University Press.
- Cardinal, Linda et Marie-Ève Hudon (2001), *La gouvernance des minorités de langue officielle au Canada : une étude préliminaire*, Étude spéciale,
- Castle, Emery N. (2002), « Social Capital: an Interdisciplinary Concept », *Rural sociology*, vol. 67, no 3, p. 331-349.
- Coleman, James S. (1990), *Foundations of Social Theory*, Cambridge, MA, Belknap Press of Harvard University Press.
- Dubet, François (2003), « Dominique Schnapper, La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine », *Sociologie du travail*, vol. 45, no 2, avril, p. 289-290.
- Etzioni, Amitai (1996), « The Responsive community : A Comunitarian perspective », *American Sociological Review*, février, vol. 61, no 1, p. 1-11.
- Forgues, Éric et al. (2001), « La difficile gestation d'une économie sociale au Nouveau-Brunswick », dans Yves Vaillancourt et Louise Tremblay (dir.), *L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada : une perspective interprovinciale*, Montréal, LAREPPS, p. 67-100.
- Giroux, Guy (2001), *L'État, la société civile et l'économie*, Saint-Nicolas, L'Harmattan et Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Godbout, Jacques T. (2000) « L'engagement : une fidélité », *Sociologie du travail*, 42, p. 289-300.
- Godechot, Olivier et Nicolas Mariot, 2003 « Les deux formes du capital social. Structure relationnelle des jurys de thèse et recrutement en science politique », *Document de travail du GRIOT*, n°17.
- Granovetter, Mark S. (1995) « The economic sociology of firms and entrepreneurs », dans A. Porter (dir.), *The Economic Sociology of Immigration: Essays on network, Ethnicity, and Entrepreneurship*, New-York, Russell Sage Foundation, p. 128-165.
- Granovetter, Mark S. (1992) « The Sociological and Economic Approaches to labor market analysis: a social structural view », dans M. Granovetter et R. Swedberg, *The Sociology of Economic Life*, San Francisco, Boulder and Westview Press.
- Granovetter, Mark S. (1974) *Getting a Job, A Study of Contacts and Careers*, Chicago, University of Chicago Press, 2nd edition, 1995.
- Granovetter, Mark S. (1973) « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, 78 : 1360-1380.

- Habermas, Jürgen (1987a), *Théorie de l'agir communicationnel*, Tome 1, Rationalité de l'agir et rationalisation de la société, Paris, Fayard.
- Habermas, Jürgen (1987a), *Théorie de l'agir communicationnel*, Tome 2, Pour une critique de la raison fonctionnaliste, Paris, Fayard.
- Hall, J.-S. (2002), « Reconsidering the connection between Capacity and Governance », *Public Organization Review: A Global Journal*, no 2, 23-43
- Hewitt de Alcantara Cynthia, « Du bon usage du concept de gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars 1998, p. 109-118
- Jean, Bruno (2002), « Social capital and Governance : The Role of Intangible Factors in Community Capacity Building », *Rural Sociological Society, 2003 Conference*.
- Judge, Robert (2003), « Le capital social, Établir les fondements de la recherche et de l'élaboration de politiques », *Horizons*, vol. 6, no 3, p. 7-12.
- Juillet, Luc et Andrew, Caroline (1999), « Développement durable et nouveaux modes de gouvernance locale : le cas de la Ville d'Ottawa », *Économie et Solidarités*, vol. 30, n°2, p. 75-93.
- Laforest, Rachel et Susan Philips (2001), « Repenser les relations entre gouvernement et secteur bénévole : à la croisée des chemins au Canada et au Québec », *Politique et société*, vol. 20, nos 2-3, p. 37-68.
- Lesemann (2001) dans Guy Giroux (2001), *L'État, la société civile et l'économie*, Saint-Nicolas, L'Harmattan et Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 13-46.
- Lévesque, Benoît, Gilles L. Bourque et Éric Forgues (2001), *La nouvelle sociologie économique*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Lévesque, Maurice (2000) *Le capital social comme forme sociale de capital: la reconstruction d'un quasi-concept et application à la sortie de l'aide sociale*, thèse de doctorat, Université de Montréal.
- Lévesque, Maurice et Deena White (1999), « Le concept de capital social et ses usages », *Lien social et politiques*, RIAC, printemps, p. 23-33.
- Maheu, Louis et Arnaud Sales (dir.). 1991, *La recomposition du politique*, Montréal et Paris, Presses de l'Université de Montréal et L'Harmattan, 324 p.
- Plumptre, Tim and John Graham (2000) *Governance in the New Millennium: Challenges for Canada*, Ottawa, Institute on governance.
- Portes, A. (1998), « Social Capital: Its Origins and Applications in Modern Sociology », *Annual Review of Sociology*, vol. 24, p.1-24.
- Portes A. et P. Landolt (1996), « The downside of social capital », *The American Prospect*, no 26 (May-June 1996), p. 18-21.
- Putnam, Robert D. (1993), «The Prosperous Community », *The American Prospect* vol. 4 no. 13, March 21.

Savard et Guy Chiasson (2001), « La gouvernance des services sociaux dans le secteur de la jeunesse et de la famille : quelle participation pour les organismes communautaires ? », *Politique et sociétés*, vol. 20, nos 2-3.

Schacter, Mark, « “Capacity Building”: A New Way of Doing Business for Development Assistance Organizations », *Policy Brief No. 6: Institute On Governance*, Ottawa, Canada.

Stoker, G., (1998). « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, no 155, p. 19-30.

ANNEXES

GRILLES D'ANALYSE

Le capital social collectif

Dimensions	Indicateurs	Variables
Organismes : profil de la communauté	Profil	Nombre Secteurs
	Capacité de mobilisation Événements/activités	Nbre de bénévoles/membres Fréquences Types/secteurs
Organismes : portrait individuel	Profil	Nombre de membre
	Capacité de mobilisation Événements/activités	Mission/intérêt Nombre de bénévoles disponibles Fréquences Types/secteurs
	Ressources ⁸	Matérielle Humaine Financière
	Activités	Types Fréquences Nombre de participants
Liens inter-organismes (pour chaque organisme)	Liens/partenariats	Nombre Liste des organismes externes Type de lien Fréquences Type d'échanges Activités en commun
	Normes	Sentiments d'appartenance communautaire Sentiments d'obligation Confiance

⁸ Cette dimension ne définit pas le capital social en tant que tel. Il contribue néanmoins à comprendre l'importance du capital social puisque ce dernier dépend des ressources qu'il permet d'échanger en son sein.

Capital social individuel

Dimensions	Indicateurs	Variables
Liens et contacts	Nombre Fréquences Organismes d'appartenance Statuts du contact Échanges	Fréquences Ressources échangées
Normes	Sentiment d'obligation vis-à-vis le contact/réseau/organisme Attente vis-à-vis du contact (si besoin) Probabilité que l'attente soit satisfaite Conditions que l'attente soit satisfaite	
Confiance	Degré de confiance envers le contact/organisme	

Les dimensions du concept de gouvernance et de rationalisation

Les dimensions qui permettent de saisir le concept de gouvernance sont les suivants :

DIMENSIONS

Composition des structures organisationnelles

Acteurs en présence, nombre, statut
Méthodes de sélection des représentants

Circulation de l'information

Circulation et échange d'information dans la communauté et au sein des réseaux
Consultation de la communauté et discussion des choix collectifs

Pouvoir décisionnel

Personnes qui prennent les décisions
Méthode de décisions
Critères de décisions (comment se justifient les décisions)

Légitimité du mode de gouvernance

Représentativité des membres
Légitimité des modalités décisionnelles
Obligation de rendre compte des décisions et des réalisations (imputabilité)
Transparence (diffusion de l'information, critères de décision, consultation, etc.).

La Rationalisation communicationnelle (RC)

La RC est l'action sociale de définir et expliciter les critères fondant les décisions concernant les modalités d'ententes intersubjective. L'analyse visera à démontrer le processus de rationalisation en portant au jour les efforts faits pour expliciter les modalités d'actions communicationnelles, mais tiendra compte de la rationalité opérante (les motifs d'actions déjà explicités).

DIMENSIONS

Établissement et choix des finalités

Définition des finalités (description des finalités, degré d'explicitation et façon de les définir)
Modes de définition des finalités
Valeurs et principes en fonction desquelles se déterminent les finalités

Mécanismes décisionnels et d'ententes intersubjectives mis en place

Modes de consultation et discussion
Mécanisme de consultation prévue
Qui est consulté?
Qui consulte?
Quelle est leur possibilité de s'exprimer?
Possibilité d'échanges et de discuter des points de vue
Mode de décision
Qui décide des moyens, des objectifs, des structures, etc.?
Procédure prévue

La rationalisation systémique

La rationalisation systémique emprunte la forme instrumentale mais dans des contextes organisationnels et de coordination de l'action par des moyens court-circuitant les exigences de l'entente intersubjective. La rationalisation systémique constitue une explicitation des critères fondant les choix des moyens lorsque l'on veut atteindre un objectif donné.

DIMENSIONS

Établissement des moyens et des objectifs

Présentation des moyens et des objectifs

Arguments/expertise justifiant le choix des moyens

Validité de la rationalisation systémique

Validité des moyens

Validité des arguments

Validité de la façon de choisir les moyens

Cette grille d'analyse nous permettra de délimiter les activités qui font l'objet d'une rationalisation systémiques et communicationnelles et de connaître :

1. Les actions qui subissent une rationalisation systémique ou communicationnelle;
2. Les actions qui visent une finalité en fonction de moyens;
3. Les actions qui visent l'intercompréhension ;
4. La forme que prend la rationalisation des pratiques des CMLOC?
5. L'ancrage de la rationalisation systémique dans la rationalisation communicationnelle

Le Capital culturel

Dimensions	Indicateurs
Information Capital humain Compétences organisationnelles et collectives	Informations diverses sur les opportunités Ressources intellectuelles et compétences Savoir faire dans la gestion de projets et des fonds Savoir-faire dans la mobilisation et la consultation
Idéologie et représentation	Consonance des valeurs du projet avec ceux de la communauté Représentations liées à l'organisme Représentations liées à l'État

*Capital social et gouvernance des communautés minoritaires
de langue officielle du Canada*

Questionnaire

INDEX

ECC : Entente Canada-communauté
PDG : Plan de développement global (lié à l'Entente Canada-communauté)
Communauté : La communauté francophone et les organismes francophones de votre province.

Note : Si vous ne connaissez pas la réponse, vous pouvez mettre **NSP** pour « Je ne sais pas ».
Si la question ne s'applique pas à vous ou à votre organisme, vous pouvez mettre **SO** pour « Sans objet ».
Si vous refusez de répondre, vous pouvez mettre **R** pour Refus.

1. Profil personnel⁹

1.1. Nom _____ Prénom _____

1.2. Âge _____ 1.3. Emploi-poste _____

Organisme _____

Depuis combien de temps occupez-vous ce poste? _____

Êtes-vous (encercler) a) employé? b) élu? c) bénévole?

1.4. Formation (diplômes, en commençant par le plus élevé, ex. : Secondaire, Certificat, Bacc, etc.) et domaine (ex. : gestion, économie, technique de bureau, etc.)

1. Diplôme _____ Domaine _____

2. Diplôme _____ Domaine _____

3. Diplôme _____ Domaine _____

1.5. Autres compétences professionnelles : _____

1.6. Dans quels programmes du gouvernement fédéral votre organisme est-il impliqué?

1. ECC [] Depuis quand? _____ Quel est votre rôle? _____

2. Autres []

Lesquels?

Depuis quand

Quel est votre rôle ?

⁹ N.B. Le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

1.7. Est-ce que votre organisme a reçu de l'aide dans le cadre de l'ECC? Oui [] Non []

Si oui, pour quels projets?

Nom du projet 1 : _____

Aide Conseil/technique [] Préciser _____

Financement [] Montant _____

Ressources humaines/matérielles [] Préciser _____

Autres [] Préciser _____

Provenance de l'aide _____

Nom du projet 2 : _____

Aide Conseil/technique [] Préciser _____

Financement [] Montant _____

Ressources humaines/matérielles [] Préciser _____

Autres [] Préciser _____

Provenance de l'aide _____

Nom du projet 3 : _____

Aide Conseil/technique [] Préciser _____

Financement [] Montant _____

Ressources humaines/matérielles [] Préciser _____

Autres [] Préciser _____

Provenance de l'aide _____

1.8. Combien de jours par semaine consacrez-vous à l'ECC (vous pouvez compter les demi-journées) ? _____

2. Engagement communautaire

2.1. De quelles ressources dispose votre organisme pour réaliser ses projets? (Cocher vos réponses)

Ressources financières [] Revenu annuel? _____

Quelles sont les sources de financement ? Quel pourcentage de vos revenus ça représente?

Gouvernement fédéral [] _____

Gouvernement provincial [] _____

Municipalité [] _____

Organismes communautaires [] _____

Autres [] _____

Si autres, préciser _____

Ressources humaines []

Combien d'employés ? _____

Principales fonctions exercées

Combien de bénévoles disponibles? _____

Principales fonctions exercées

2.2. Parmi les ressources de votre organisme, lesquelles peuvent profiter à d'autres organismes ou à la communauté?

Ressources financières []

Montant? _____

Comment ?

Demande de financement []

Entente formelle []

Entente informelle []

Autre [] Préciser : _____

Ressources humaines []

Combien d'employés ? _____

Combien de bénévoles? _____

Biens matériels []

a) Bâtiments/locaux [] Préciser _____

b) Équipements informatiques [] Préciser _____

c) Meubles [] Préciser _____

d) Logiciels de pointe [] Préciser _____

e) Autres [] Préciser _____

2.3. En général, comment évaluez-vous le degré d'influence de votre organisme dans votre communauté ?

1. Nul 2. Faible 3. Moyen 4. Élevé

2.4. Quel est le principal moyen qu'utilise votre organisme pour se servir de son influence dans la communauté ?

a) Prend position dans les forums ou assemblées communautaires

b) Médias (journaux, radios, etc.)

c) Contacts personnels (lobby)

d) Autres Préciser _____

2.5. Sur quels organismes votre organisme peut exercer une influence (par ex. : pour orienter ses activités, développer des projets en commun ou partager des ressources) ? Aucun []

1. _____ 4. _____

2. _____ 5. _____

3. _____ 6. _____

2.6. Est-ce que votre organisme dispose d'informations stratégiques sur des opportunités (de projets, de programmes ou autres) qui peuvent profiter à d'autres organismes? Oui [] Non []

2.7. Si oui, quel moyen utilise le plus souvent **votre organisme** pour faire circuler cette information aux autres organismes? (Encercler)

- a) Il ne le fait pas
- b) Réseau de contacts
- c) Informations publicitaires (annonces, dépliants, site web)
- d) Réunion et assemblée communautaires
- e) Autres Préciser _____

2.8. **Personnellement**, en plus de ce que fait votre organisme, comment diffusez-vous le plus souvent cette information aux autres organismes?

- a) Je ne le fais pas
- b) Réseau de contacts
- c) Informations publicitaires (annonces, dépliants, site web)
- d) Réunion et assemblée communautaires
- e) Autres Préciser _____

2.9. Quel est le pouvoir décisionnel de **votre organisme** dans votre communauté ? (Encercler)

	<u>Nul</u>	<u>Faible</u>	<u>Moyen</u>	<u>Élevé</u>
a) dans le financement des organismes ou des projets ?	1	2	3	4
b) dans la planification stratégique de la communauté ?	1	2	3	4
c) dans l'organisation d'activités communautaires ?	1	2	3	4

2.10. **Personnellement**, quel **pouvoir décisionnel** avez-vous dans les décisions financières de votre organisme?

- a) Nul
- b) Faible
- c) Moyen
- d) Élevé

2.11. **Personnellement**, quel **pouvoir d'influence** avez-vous dans les décisions financières de votre organisme?

- a) Nul
- b) Faible
- c) Moyen
- d) Élevé

2.12. **Personnellement**, quel est votre **degré de participation** aux discussions dans les décisions financières de votre organisme?

- a) Nul
- b) Faible
- c) Moyen
- d) Élevé

2.13. **Personnellement**, quel **pouvoir décisionnel** avez-vous dans la mobilisation des ressources humaines (incluant les bénévoles) de votre organisme?

- a) Nul
- b) Faible
- c) Moyen
- d) Élevé

2.14. **Personnellement**, quel **pouvoir d'influence** avez-vous dans la mobilisation des ressources humaines (incluant les bénévoles) de votre organisme?

- a) Nul
- b) Faible
- c) Moyen
- d) Élevé

2.15. **Personnellement**, quel est votre **degré de participation** dans la mobilisation des ressources humaines (incluant les bénévoles) de votre organisme?

- a) Nul
- b) Faible
- c) Moyen
- d) Élevé

2.16. Dans quels autres organismes avez-vous eu des **responsabilités** au cours des 5 dernières années ?

Quels organismes?	Quelle responsabilité/statut ?	Toujours actif
_____	_____	[]
_____	_____	[]
_____	_____	[]
_____	_____	[]

2.17. Quels sont les organismes dont vous avez été membres depuis 5 ans, **sans responsabilités** particulières?

Quels organismes?	Toujours actif
_____	[]
_____	[]
_____	[]
_____	[]

2.18. Quels sont les organismes avec qui **vous êtes personnellement** le plus en contact pour réaliser vos projets? (N.B. Garder la liste des personnes contacts sur une feuille à part. Elle vous sera utile pour la suite).

Organismes/entreprises	Personne contact principale	Son poste dans l'organisme
1. _____	_____	_____

Est-ce que l'organisme est un partenaire de votre organisme dans le cadre de l'ECC? []

Organismes/entreprises	Personne contact principale	Son poste dans l'organisme
2. _____	_____	_____

Est-ce que l'organisme est un partenaire de votre organisme dans le cadre de l'ECC? []

Organismes/entreprises	Personne contact principale	Son poste dans l'organisme
3. _____	_____	_____

Est-ce que l'organisme est un partenaire de votre organisme dans le cadre de l'ECC? []

Organismes/entreprises	Personne contact principale	Son poste dans l'organisme
4. _____	_____	_____

Est-ce que l'organisme est un partenaire de votre organisme dans le cadre de l'ECC? []

Organismes/entreprises	Personne contact principale	Son poste dans l'organisme
5. _____	_____	_____

Est-ce que l'organisme est un partenaire de votre organisme dans le cadre de l'ECC? []

2.19. Pour chaque personne identifiée au point 2.18, quelle est la fréquence de vos contacts (inclut téléphone, email et rencontre)? (Mettre la lettre)

- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| a) Au moins 1 fois par semaine | b) Au moins 1 fois par mois |
| c) Au moins 1 fois par 6 mois | d) Au moins 1 fois par année |
| e) Moins de 1 fois par année | |

Personnes	1	2	3	4	5
Réponses	_____	_____	_____	_____	_____

2.20. Pour chaque personne identifiée au point 2.18, quel sont les trois activités que vous faites le plus souvent (Inscrire plus bas, par ordre d'importance, **trois réponses au maximum**) :

- | | | |
|--------------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| a) Échange d'informations, | b) Organisation de projets | c) Partage de ressources, |
| d) Activités communautaires | e) Aide et soutien | f) Sport/loisir/divertissement |
| g) Autres (Si autres précisez) | | |

Personnes	Réponses
1.	_____ Si autres, préciser _____
2.	_____ Si autres, préciser _____
3.	_____ Si autres, préciser _____
4.	_____ Si autres, préciser _____
5.	_____ Si autres, préciser _____

2.21. Pour les personnes identifiées au point 2.18, est-ce que ces liens **vous** aident à atteindre **vos** objectifs de travail ? Oui [] Non []

Si oui, par quels moyens? (Répondez plus bas pour chaque personne)

- a) Accès à de l'information sur les projets et/ou les programmes
- b) Accès à de l'aide financière
- c) Accès à des ressources humaines et matérielles
- d) Permet d'influencer les choix faits dans la communauté
- e) Autres

Personnes	Réponses
1.	_____ Si autres, préciser _____
2.	_____ Si autres, préciser _____
3.	_____ Si autres, préciser _____
4.	_____ Si autres, préciser _____
5.	_____ Si autres, préciser _____

2.22. Pour les personnes identifiées au point 2.18, est-ce que vos liens avec elles les aident à atteindre leurs objectifs? Oui [] Non []

Si oui, par quels moyens ? (Répondez plus bas pour chaque personne)

- a) Accès à de l'information sur les projets et/ou les programmes
- b) Accès à de l'aide financière
- c) Accès à des ressources humaines et matérielles
- d) Permet d'influencer les choix faits dans la communauté
- e) Autres

Personnes Réponses

- 1. _____ Si autres, préciser _____
- 2. _____ Si autres, préciser _____
- 3. _____ Si autres, préciser _____
- 4. _____ Si autres, préciser _____
- 5. _____ Si autres, préciser _____

2.23. Pour les personnes identifiées au point 2.18, de quel type de relation s'agit-il à l'origine ? (Répondez plus bas pour chaque personne)

- a) Familial b) Amical et/ou voisinage c) Relation de travail
- d) Participation à des activités sociales ensemble e) Autre

Personnes Réponses

- 1. _____ Si autre, précisez _____
- 2. _____ Si autre, précisez _____
- 3. _____ Si autre, précisez _____
- 4. _____ Si autre, précisez _____
- 5. _____ Si autre, précisez _____

2.24. Pour les personnes identifiées au point 2.18, quel type d'échanges faites-vous le plus souvent ? (Répondre plus bas pour chaque personne)

- a) Information b) Entraide c) Argent d) Biens matériels e) Autre f) Aucun

Personnes Réponses

- 1. _____ Si autre préciser _____
- 2. _____ Si autre préciser _____
- 3. _____ Si autre préciser _____
- 4. _____ Si autre préciser _____
- 5. _____ Si autre préciser _____

2.25. Pour les personnes identifiées au point 2.18, dans quel sens se fait l'échange en général? (Répondre plus bas pour chaque personne)

- a) Lui à moi b) Moi à lui c) On donne autant l'un à l'autre d) Ne s'applique pas

Personnes 1. _____ 2. _____ 3. _____ 4. _____ 5. _____

2.26. Si une des personnes identifiées au point 2.18 vous demande de collaborer à un projet, quelle est la probabilité que vous acceptiez?

- | | | | | |
|-------------|---------------|-----------------|-------------|------------------|
| Personne 1. | a) Improbable | b) Peu probable | c) Probable | d) Très probable |
| Personne 2. | a) Improbable | b) Peu probable | c) Probable | d) Très probable |
| Personne 3. | a) Improbable | b) Peu probable | c) Probable | d) Très probable |
| Personne 4. | a) Improbable | b) Peu probable | c) Probable | d) Très probable |
| Personne 5. | a) Improbable | b) Peu probable | c) Probable | d) Très probable |

2.27. Sur une échelle de 1 à 5, décrite ci-dessous, quel est votre degré de confiance pour les personnes identifiées au point 2.18? (Répondre plus bas pour chaque personne)

Échelle de confiance		
1. Grande méfiance	2. Méfiance	3. Ni confiance ni méfiance
4. Confiance	5. Grande confiance	

Personnes 1. _____ 2. _____ 3. _____ 4. _____ 5. _____

2. 28. Est-ce que vos principaux contacts (identifiés au point 2.18) vous ont été utiles dans votre travail dans le contexte de l'ECC?

- a) Pas du tout b) Un peu c) Passablement d) Beaucoup e) Ne s'applique pas

2. 29. À quel degré utilisez-vous votre réseau de contacts dans le contexte de l'ECC ?

- a) Pas du tout b) Une faible partie c) La majeure partie d) La totalité e) Ne s'applique pas

3. Liens inter-organismes

3.1. Dans le contexte de l'ECC, avec combien d'organismes votre organisme collabore en ce moment ? _____

Noms des organismes	Indiquer votre degré de confiance (1 à 5)
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

3.2. Quels sont les organismes partenaires en qui votre organisme fait le plus confiance?

Échelle de confiance		
1. Grande méfiance	2. Méfiance	3. Ni confiance ni méfiance
4. Confiance	5. Grande confiance	

Noms des organismes	Indiquer votre degré de confiance (1 à 5)
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

3.3. En général, est-ce que votre organisme préfère mener ses projets seuls?

- a) Jamais b) Rarement c) Parfois d) Souvent e) Toujours

3.4. Est-ce qu'il y a des organismes avec qui **votre organisme** refuserait de collaborer ?

Oui [] Non [] Combien ? _____ Lesquels? (Remplir le tableau suivant)

Nom de l'organisme	Indiquer votre degré de confiance	Pourquoi? (Indiquer la lettre) a) Expériences négatives passées; b) Réputation de l'organisme; c) Compétence inadéquate; d) Autre? (Préciser)

3.5. Avec combien d'organisme(s) de votre communauté votre organisme a cessé de collaborer ces dernières années ? _____ Lesquels? (Remplir le tableau suivant)

Échelle de confiance		
1. Grande méfiance	2. Méfiance	3. Ni confiance ni méfiance
4. Confiance	5. Grande confiance	

Nom de l'organisme	Depuis quelle année?	Indiquer votre degré de confiance	Pourquoi? a) Expériences négatives passées; b) Réputation de l'organisme; c) Compétence inadéquate; d) Autre? (Préciser)

3.6. Si le gouvernement fédéral demande à votre organisme de travailler sur un projet, quelle est la probabilité que vous acceptiez ?

- a) Nulle b) Faible c) Moyenne d) Élevée

3.7. Selon vous, il y a

- a) **trop** d'organismes dans votre communauté qui répondent aux besoins de la population francophone
- b) **assez** d'organismes dans votre communauté qui répondent aux besoins de la population francophone
- c) **pas assez** d'organismes dans votre communauté qui répondent aux besoins de la population francophone

S'il y en a trop, combien en trop ? _____ Lesquels?

Nom des organismes

Pourquoi?

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

S'il en manque, combien en manque-t-il? _____

Dans quels secteurs? _____

3.8. Y a-t-il des organismes avec lesquels votre organisme se considère en compétition?

- a) Aucun
- b) Quelques uns
- c) Plusieurs
- d) Tous

Combien ? _____ Lesquels? (Remplir le tableau suivant)

Nom des organismes	Depuis quelle année?	Pourquoi?

3.9. Avec combien d'organismes votre niveau de confiance a **diminué** depuis 5 ans ? _____ Lesquels? (Remplir le tableau suivant)

Échelle de confiance 1. Grande méfiance 2. Méfiance 3. Ni confiance ni méfiance 4. Confiance 5. Grande confiance					
Quels organismes?	Pour quels motifs?	Contexte/projet?	Quand?	Degré de confiance en 1999	Degré de confiance actuelle

3.10. Avec combien d'organismes votre niveau de confiance a **augmenté** depuis 5 ans ? _____ Lesquels? (Remplir le tableau suivant)

Quels organismes?	Pour quels motifs?	Contexte/projet?	Quand?	Degré de confiance en 1999	Degré de confiance actuelle

3.11. Avec combien d'organismes votre organisme a vécu des conflits depuis 5 ans ? _____ Lesquels? (Remplir le tableau suivant)

Échelle de confiance 1. Grande méfiance 2. Méfiance 3. Ni confiance ni méfiance 4. Confiance 5. Grande confiance

Organisme	Motifs?	Contexte/projet?	Quand?	Degré de confiance en 1999	Degré de confiance actuelle

3.12. Avec combien d'organismes votre organisme a créé de nouvelles collaborations depuis 5 ans ? ____ Lesquels ? (Remplir le tableau suivant)

Organisme	Motifs?	Contexte/projet?	Quand?	Degré de confiance en 1999	Degré de confiance actuelle

4. Gouvernance

4.1. Connaissez-vous les comités/organismes qui ont été créés pour gérer l'ECC dans votre communauté?

- a) Pas du tout b) Un peu c) Bien d) Très bien

4.2. À votre avis, est-ce que ces comités sont représentatifs de la communauté?

- a) Pas du tout b) Pas assez c) Assez d) Très représentatif e) Je ne sais pas

Pourquoi? _____

Est-ce qu'il y manque des organismes sur ces comités ? Oui [] Non [] Je ne sais pas []

Lesquels? _____

Est-ce qu'il y a des organismes en trop ? Oui [] Non [] Je ne sais pas []

Lesquels? _____

4.3. Comme s'est fait le choix des organismes qui représentent la communauté dans les comités de gestion pour l'ECC?

- a) par élection dans un forum (ou assemblée) communautaire
b) le gouvernement a choisi les organismes
c) Un groupe d'organismes a choisi les organismes
d) Autre, préciser _____
e) Ne sais pas

4.4. Quels organismes (gouvernementaux ou communautaires) ont choisi les organismes qui représentent la communauté dans les comités de gestion pour l'ECC?

1. _____ 2. _____

3. _____ 4. _____

Ne sais pas []

4.5. Quel est votre degré d'accord avec les organismes qui ont été choisis pour représenter la communauté ?

- a) Nul b) Faible c) Moyen d) Élevé e) Je ne sais pas

Pourquoi? _____

4.6. Quel est votre degré d'accord avec **la façon** de faire ces choix? (Encercler)

- a) Nul b) Faible c) Moyen d) Élevé e) Je ne sais pas

Pourquoi? _____

4.7. Est-ce que le gouvernement fédéral aide à choisir les organismes qui représentent la communauté?

- a) Jamais b) Rarement c) Parfois d) Souvent e) Toujours f) Je ne sais pas

Exemple : _____

4.8. Est-ce qu'il y a des organismes qui ont été exclus dans ces choix?

- a) Aucun b) Quelques uns c) Plusieurs d) Tous e) Je ne sais pas

Lesquels?

Pourquoi selon vous? _____

4.9. Est-ce que le gouvernement fédéral a déjà imposé des choix?

- a) Jamais b) Rarement c) Parfois d) Souvent e) Toujours f) Je ne sais pas

Exemple : _____

4.10. Quel est le degré de compétence de votre communauté pour gérer l'ECC ?

- a) Aucune b) Pas assez c) Assez d) Très compétente e) Je ne sais pas

Expliquer _____

4.11. Quel est le degré de préparation de votre communauté pour gérer l'ECC ?

- a) Aucune b) Pas assez c) Assez d) Très bien préparée e) Je ne sais pas

Comment votre communauté a été préparée? _____

4.12. Est-ce que les **structures organisationnelles** qui ont été mises en place pour gérer l'ECC sont adéquates?

- a) Pas du tout b) Un peu c) Assez d) Très e) Je ne sais pas

Pourquoi? _____

4.13. Est-ce que vous connaissez les **mécanismes de décision** mis en place dans le cadre de l'ECC (pour faire la planification, approuver les projets, etc.)?

- a) Pas du tout b) Un peu c) Bien d) Très bien e) Je ne sais pas

4.14. Les **mécanismes de décision** mis en place vous semblent-ils adéquats?

- a) Pas du tout b) Un peu c) Assez d) Très e) Je ne sais pas

Pourquoi? _____

4.15. Est-ce que votre communauté est suffisamment **informée** des mécanismes de décision mis en place dans le cadre de l'ECC?

- a) Pas du tout b) Pas assez c) Assez d) Très bien informée e) Je ne sais pas

Comment l'est-elle le plus souvent?

- a) Réseau de contacts b) Publicités (annonces, dépliants, site web)
c) Réunions et assemblées communautaires d) Autres, préciser _____

4.16. Connaissez-vous les critères de décisions sur le financement des projets dans le cadre de l'ECC?

- a) Pas du tout b) Pas assez c) Assez d) Très bien

4.17. Comprenez-vous les décisions qui sont prises pour financer les projets dans le cadre de l'ECC ?

- a) Pas du tout b) Pas assez c) Assez d) Très bien

4.18. En général, êtes-vous d'accord avec les décisions qui sont prises sur le financement des projets?

- a) Pas du tout b) Un peu c) Assez d) Totalement d'accord e) Je ne sais pas

4.19. À votre avis, quel est le degré d'autonomie de la communauté dans l'ECC?

- a) Très autonome b) Autonome c) Peu autonome d) Pas du tout autonome e) Je ne sais pas

4.20. Est-ce que le gouvernement fédéral va contre certaines décisions qui sont prises par la communauté?

- a) Jamais b) Parfois c) Souvent d) Toujours e) Je ne sais pas

Exemples? _____

4.21. S'il l'a fait, est-ce que cela a eu un impact sur la communauté? Oui [] Non [] Je ne sais pas []

Lequel? _____

4.22. Selon vous, est-ce que le gouvernement fédéral a la légitimité d'aller contre certains choix faits par la communauté?

- a) Jamais b) Parfois c) Souvent d) Toujours

4.23. Quel est votre degré de confiance envers le gouvernement fédéral ?

1. Grande méfiance 2. Méfiance 3. Ni confiance ni méfiance 4. Confiance 5. Grande confiance

4.24. Quel est votre degré de confiance envers les représentants de votre communauté?

1. Grande méfiance 2. Méfiance 3. Ni confiance ni méfiance 4. Confiance 5. Grande confiance

4.25. Est-ce que vous connaissez le **Plan de développement global** (PDG) de la communauté francophone de votre province ?

- a) Pas du tout b) Pas assez c) Assez d) Très bien

4.26. Avez-vous participé à son élaboration ? Oui [] Non []

Pourquoi? _____

Si oui, comment? _____

4.27. Est-ce que vous êtes d'accord avec la façon de définir les priorités dans le PDG?

- a) Pas du tout b) Un peu c) D'accord d) Totalemment d'accord e) Je ne sais pas
Pourquoi? _____

4.28. Est-ce que vous êtes d'accord avec le choix de ces priorités ?

- a) Pas du tout b) Un peu c) D'accord d) Totalemment d'accord e) Je ne sais pas
Pourquoi? _____

4.29. Est-ce que ces priorités reflètent le **potentiel** de la communauté?

- a) Pas du tout b) Pas assez c) Assez d) Très bien e) Je ne sais pas

4.30. Est-ce que ces priorités reflètent les **intérêts** généraux de la communauté?

- a) Pas du tout b) Pas assez c) Assez d) Très bien e) Je ne sais pas

4.31. Est-ce que des secteurs sont oubliés? Oui [] Non [] Je ne sais pas []

Lesquels? _____

4.32. Est-ce que d'autres priorités devraient être là? Oui [] Non [] Je ne sais pas []

Lesquels?	Pourquoi?
_____	_____
_____	_____
_____	_____

5. Questions sur l'intervention du gouvernement fédéral

5.1. Quel a été l'impact principal de l'ECC au sein de votre communauté? (indiquer la lettre plus bas)

- a) Nul b) Faible c) Assez important d) Important e) Très important
f) Je ne sais pas

1) économique _____ préciser : _____
2) politique _____ préciser : _____
3) social _____ préciser : _____
4) organisationnel _____ préciser : _____
5) culturel _____ préciser : _____
6) autre _____ préciser : _____

5.2. Quel a été le principal impact de l'ECC sur votre organisme ?

5.3. Est-ce que l'ECC a amené votre organisme à **organiser** différemment ses activités? Oui [] Non []

Expliquer _____

5. 4. Est-ce que l'ECC a amené votre organisme à **préciser ses objectifs** ? Oui [] Non []

Expliquer _____

5. 5. Est-ce que l'ECC a amené votre organisme à préciser ses **moyens** ? Oui [] Non []

Expliquer _____

5. 6. Est-ce que l'ECC a amené votre organisme à établir des **résultats mesurables** ? Oui [] Non []

Expliquer _____

5. 7. Est-ce que l'ECC a amené votre organisme à **modifier ses objectifs** ? Oui [] Non []

Expliquer _____

5. 8. Est-ce que ce changement permet à votre organisme de jouer

a) **moins bien** son rôle dans la communauté?

b) **aussi bien** son rôle dans la communauté?

c) **mieux** son rôle dans la communauté?

Pourquoi? _____

5.9. À quel degré votre organisme définit ses objectifs à partir des programmes gouvernementaux?

a) Pas du tout b) Un peu c) Passablement d) Beaucoup e) Totalement f) Ne sais pas

5.10. À quel degré votre organisme définit ses objectifs à partir des besoins de votre communauté?

a) Pas du tout b) Un peu c) Passablement d) Beaucoup e) Totalement f) Ne sais pas

5.11. Est-ce que l'ECC a permis à votre communauté de prendre en charge son développement ?

a) Pas du tout b) Pas assez c) Suffisamment d) Beaucoup e) Ne sais pas

Expliquer : _____

5.12. Est-ce que l'ECC a permis aux organismes communautaires de renforcer leurs liens ?

a) Pas du tout b) Pas assez c) Suffisamment d) Beaucoup e) Ne sais pas

Expliquer. _____

5.13. Est-ce que la communauté peut mieux s'organiser grâce à l'ECC?

a) Pas du tout b) Pas assez c) Suffisamment d) Beaucoup e) Ne sais pas

Pourquoi? _____

5.14. Est-ce que les relations entre les organismes ont changé avec l'ECC ? Oui [] Non []

Si oui, sont-elles : Plus conflictuelles? []

Plus compétitives ? []

Plus solidaires et collaboratives ? []

Autres ? [] Expliquer _____

5.15. En général, depuis 10 ans, le nombre de conflits entre les organismes de votre communauté (encercler)
a) a diminué
b) est resté le même
c) a augmenté

5.16. Selon vous, quelle est votre estimation du nombre de conflits entre les organismes de votre communauté?
a) Nul b) Faible c) Moyen d) Élevé e) Très élevé f) Ne sais pas

5.17. Comment qualifiez-vous les relations entre le gouvernement fédéral et les organismes communautaires francophones? (encercler la réponse qui correspond le mieux)

- a) Conflictuelles
- b) Autoritaires
- c) Partenariat inégal (à la faveur de qui?) _____
- d) Partenariat égal
- e) Sous-traitance contractuelle
- f) Collaboration
- g) Autre _____

Pour terminer

Nommez trois personnes qui occupent une position centrale dans votre communauté (elles sont bien informées et elles sont très impliquées dans la vie communautaire), et identifiez l'organisme où elles sont impliquées.

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____

Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

Quel est le meilleur moment pour communiquer avec vous pour compléter le questionnaire?

Nous vous remercions grandement d'avoir pris le temps de répondre au questionnaire. Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre recherche et est grandement appréciée.